



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

## AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT 041-5-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT 041-2001 FIXANT LE TRAITEMENT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS AFIN DE MODIFIER L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL NOMMÉS RESPONSABLE D'UNE OU PLUSIEURS COMMISSIONS.**

### PRENEZ AVIS :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, le projet de règlement 041-5-2020 amendant le règlement 041-2001 fixant le traitement du maire et des conseillers, ainsi qu'un avis de motion à cet effet.

QUE le règlement 041-5-2020, une fois approuvé, aura pour effet de modifier le règlement 041-2001 et ses amendements;

QUE le projet de règlement 041-5-2020 stipule que :

- L'indexation de la rémunération du maire, pour chaque exercice financier à compter de l'exercice 2023, à un taux de 1.5 % l'an plutôt qu'à un taux de 2 % l'an.
- L'indexation de la rémunération des conseillers, pour chaque exercice financier à compter de l'exercice 2021, à un taux de 1.5 % l'an plutôt qu'à un taux de 2 % l'an.
- Une indexation de la rémunération des membres du conseil municipal nommés responsable d'une ou plusieurs commissions, pour chaque exercice financier à compter de l'exercice 2021, à un taux de 1.5 % l'an.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau du soussigné situé à l'hôtel de ville, au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

QUE l'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 12 janvier 2021 à 19 h 30 au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, L'Assomption, à huis clos.

Donné à L'Assomption, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

  
Jean-Michel Frédéric  
Greffier